

Cahier des procédures et règlements

Notes :

- La mise en page du document a été complètement revue et modifiée.
- La version électronique propose des hyperliens qui permettent d'accéder directement à l'information en question.
- Les modifications majeures à l'édition 2018 sont indiquées telles que décrites à la table des matières.

| | Commentaires |
|--------------|--|
| Page iii | Un tableau des sigles les plus fréquemment utilisés a été ajouté. |
| Page 1 | <p>Coordonnées de la Fédération</p> <p>Ajouts :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ... par une directrice générale assistée d'une agente de bureau. ▪ ... national de loisir, statut accordé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. À ce titre, la Fédération est reconnue comme un chef de file dans son domaine. |
| Page 2 | <p>Renseignements généraux</p> <p>Ajout : « Personnel de la Fédération »</p> <p>Abolition : Les mentions relatives à la Commission de la promotion ont été retirées dans l'ensemble du document, car ladite commission a été abolie.</p> |
| Page 3 | <p>Responsables de la vente de livres</p> <p>Ajout : coordonnées de Guy Couture à Québec</p> <p>Horaire de travail du personnel de la Fédération</p> <p>Modification complète du paragraphe</p> <p>La Commère</p> <p>Abolition : Les mentions relatives à La Commère ont été retirées dans l'ensemble du document, car ladite boîte vocale a été abolie.</p> |
| Page 5 | <p>Matériel de scrabble</p> <p>Tableaux et matériel de la Fédération</p> <p>Ajout à la fin du troisième paragraphe : ... tâche qui relève d'ailleurs de sa responsabilité. Du matériel promotionnel (banderoles verticales, chemins de table, nappes et étuis) suit le matériel de jeu.</p> |
| Pages 6 à 10 | <p>Renseignements concernant les clubs</p> <p>Modification : L'ordre des paragraphes de la section a été modifié.</p> <p>Abolition : La grille tarifaire a été abolie.</p> |
| Page 12 | <p>Description des mandats du personnel de la Fédération et des directeurs de commission</p> <p>Ajout : Description du mandat de la DG et de l'agente de bureau.</p> |

| | Commentaires |
|---------|--|
| Page 13 | <p>Mandat général des directeurs de commission Ajout : Le mandat de la Commission du classement qui sera renouvelé en septembre 2019 sera de deux ans.</p> |
| Page 20 | <p>Demande de tournoi Ajout d'un paragraphe : Pour les tournois autres que ceux spécifiés sous « Catégorie de tournoi », une autorisation préalable du Conseil d'administration est nécessaire.</p> |
| Page 22 | <p>Règlement de tournois régionaux Article 11 Retrait à la 6^e ligne du mot Seuls. Retrait de l'avant-dernière phrase : Le club organisateur doit conserver les enveloppes affranchies dans le cas d'inscription par la poste et les confirmations de paiement en ligne des joueurs ayant été refusés pour cause de contingentement jusqu'au Championnat du Québec de l'année en cours.</p> |
| Page 22 | <p>Article 15 Ajout : Des maraudeurs et des teneurs de tableau</p> |
| Page 23 | <p>Ajout : Certaines des tâches ci-dessus mentionnées peuvent être cumulées dans la mesure où cela n'entraîne pas de surcharge de travail.</p> |
| Page 23 | <p>Article 18 Retrait : Tout joueur membre en règle d'une fédération affiliée à la FISF a le droit de s'inscrire à tous les tournois.</p> |
| Page 24 | <p>Article 26 Retrait : Les modes de départage en cas d'égalité.</p> |
| Page 25 | <p>Article 32 Ajout à l'avant-dernière ligne : au responsable des résultats sur le dernier billet de cumul. Le score ainsi ...</p> |
| Page 26 | <p>Article 36 Ajout : La FQCSF ne réclame pas de redevances pour les joueurs de catégorie poussin, benjamin, cadet et junior.</p> |
| Page 27 | <p>Le Championnat du Québec Article 9 Ajout à l'avant-dernière ligne : L'avantage est donné au joueur qui peut en faire la démonstration.</p> |
| Page 41 | <p>Championnat du Québec de Scrabble® classique Article 2 Retrait : Un comité organisateur est désigné par le Conseil d'administration. Ajout : Le directeur de la Commission du Scrabble® classique est responsable de l'organisation de l'événement. Il peut déléguer cette tâche.</p> |

| | Commentaires |
|---------|--|
| Page 42 | <p>Règlements de la Coupe Guillotine</p> <p>1 – Organisation Retrait : avant le début de l’année scrabblesque Ajout : au moment de la demande officielle de tournoi.</p> <p>2 – Saison de la Coupe Guillotine Retrait : avec la saison scrabblesque Ajout : au lendemain du Championnat du Québec</p> <p>3 – Tournois sélectionnés Ajout : Ce calendrier est sujet à modifications.</p> |
| Page 45 | <p>6 – Étape finale, classement général, proclamation du vainqueur et représentation mondiale Ajout : De plus, un scrabbleur qui, en sa qualité de membre du club hôte, ne peut jouer un ou plusieurs des tournois sélectionnés (le Championnat du Québec étant considéré comme deux tournois) du fait de sa participation à l’arbitrage desdits tournois ou parce que le sort l’a défavorisé, se voit attribuer un coefficient multiplicateur tel qu’établi ci-dessus. Pour avoir droit à un multiplicateur dans le cas d’un tirage au sort défavorable, le joueur devra avoir envoyé son inscription à la date ou avant la date indiquée sur la publicité (le cachet de la poste faisant foi) et ne pas avoir refusé une invitation à participer au tournoi qui aurait fait suite à son placement initial sur la liste d’attente. À cet effet, le responsable de la Coupe Guillotine s’assure d’obtenir la liste à jour des joueurs ayant été refusés pour cause de contingentement atteint aux tournois comportant une étape de la Coupe Guillotine.</p> |
| Page 48 | <p>Règlements des parties homologuées</p> <p>3 – Redevances de partie homologuées Ajout : La FQCSF ne réclame pas de redevances pour les joueurs de catégorie poussin, benjamin, cadet et junior.</p> |
| Page 50 | <p>Règlements du classement</p> <p>Formalités relatives à l’homologation</p> <p>3 – Résultats des parties</p> <p>Parties homologuées Ajout : ... et leur catégorie.</p> |
| Page 53 | <p>Membres potentiels de l’équipe nationale Ajout : La directrice de la Commission de l’équipe nationale publie la liste des membres potentiels au mois de septembre à la suite de la sortie du classement international.</p> |
| Page 54 | <p>Conditions d’admissibilité à l’équipe nationale Ajout : conformément au règlement de la FISF sur les licences internationales</p> |
| Page 55 | <p>Financement de l’équipe nationale</p> <p>3.3 Tournoi au bénéfice de l’équipe nationale Ajout à l’avant-dernière ligne : La contribution maximale offerte aux correcteurs supplémentaires est de 50 \$ par partie, sans toutefois dépasser 90 % de la valeur d’une part pour le tournoi.</p> |